Interpellation de Patrick Lardon

Parcage en zone 30km/h rue des Vergers - Savagnier

Lors du Conseil général du 12 décembre 2013, j'ai déposé une question au Conseil communal à ce propos et qui a reçu réponse. Voir pages 29 et 30 du procès-verbal de cette séance.

Je m'aperçois avec regrets que les propos tenus par le Conseil communal lors de cette séance soient restés presque sans suite et avec beaucoup de retard.

Je continue de constater que certains automobilistes ne respectent toujours pas la réglementation routière, en particulier dans les zones 30 km/h où il y est précisé qu'il est interdit de se garer en dehors de places de parc clairement définies et marquées au sol.

Le Conseil communal en est conscient car dans la rue des Vergers du village de Savagnier, il a fait poser en 2013 par les employés de la voirie, des potelets empêchant le parcage au-delà des cases délimitées.

Ces parcages « sauvage » gênent la visibilité et l'accès à certains riverains et surtout la fluidité du trafic dans cette rue de desserte de quartier.

Les potelets ont été retirés par les employés de voirie en début d'hiver afin de permettre le déneigement de la chaussée de façon optimale. Je constate que lesdits potelets ont été reposés que le mardi 10 juin 2014; alors que le Conseil communal avait répondu qu'ils seraient remis dès la fin de l'hiver.

Quelle est la raison qui a conduit à reposer ces potelets aussi tardivement ?

Le Conseil communal avait répondu qu'il constatait également que des véhicules étaient garés hors des cases et que la police ne met pas d'amendes en raison de la grève.

Jusqu'à quand les collaborateurs de la police neuchâteloise ont-ils fait grève ? Quelles sont leurs actions dans cette rue depuis la fin de la grève ? Comment le Conseil communal voit la chose pour que ces incivilités routières cessent et par la même occasion mes interventions à ce sujet particulier ?